

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 878 Personnel européen.

n° 878

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 novembre 1941

Numéro JO

n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro

30 novembre 1941

### TEXTE INTÉGRAL

Les décisions susvisées portant respectivement engagement en qualité d'auxiliaires à salaire mensuel de Mmes David (Simone). Le Layec (Madeleine) et Richaud (Yvonne), sont annulées pour compter du 1<sup>er</sup> décembre 1941. Sont provisoirement engagées en qualité d'employées à salaire journalier pour compter du 1<sup>er</sup> décembre 1941 : a) Mme David (Simone), au salaire de 72 francs: b) Mme Lelayec (Madeleine), au salaire de 80 francs : c) Mme Richaud (Yvonne), au salaire de 92 francs.